

La Section Musicale

du Collège Catts Pressoir

Année académique 2008-2009

1. Vision

En Haïti, le nombre de jeunes pratiquant les instruments de musique s'est réduit, tout comme s'est appauvrie la diversité autrefois caractéristique de notre culture musicale. Il y a donc une nécessité réelle de restaurer, dans notre pays, les programmes de formation musicale, plus précisément ceux destinés aux enfants et aux adolescents.

La Direction du **Collège Catts Pressoir** désire intégrer aux structures de l'institution une **Section Musicale** afin d'offrir une formation musicale à ses élèves. Depuis 2007, l'Institut Haïtien de la Musique (IHM) appui le Collège dans la réalisation de ce projet.

2. Objectifs

Le projet vise à implanter une **Section Musicale** dans les structures du Collège Catts Pressoir. Cette Section veut atteindre, par l'enseignement de la musique et des instruments, plus de 100 enfants et adolescents. Elle permettra la formation d'un orchestre d'instruments à cordes et d'un orchestre d'instruments à vent qui contribueront à enrichir les événements culturels de la communauté.

Il s'agit là d'un projet de longue haleine dont la réussite repose sur à la participation active des élèves motivés du CCP et de leurs parents. L'inscription au programme de leçons de musique est ouverte à tous les élèves de l'établissement.

3. Démarche pédagogique

Les enfants obtiendront une formation musicale bien charpentée intégrant :

- L'apprentissage de la technique instrumentale ;
- La connaissance du solfège et de la théorie musicale ;
- Un sens de l'histoire de la musique et des grands compositeurs haïtiens et étrangers ;
- Le sens de l'expression et de l'interprétation musicale.

4. Quels instruments ?

Les domaines d'enseignement incluront les quatre grandes familles d'instruments de musique :

1. **Les cordes** (violon, viola, violoncelle, contrebasse)
2. **Les bois** (flûte, clarinette, saxophone, etc.)
3. **Les cuivres** (trompettes, trombones, cor, tuba, etc.)
4. **Les percussions** (caisse claire, grosse caisse, tambours, batterie, etc.)

5. Notes importantes :

Les leçons de musique se donnent après les heures régulières de cours, à partir de 13h00.

Deux récitals des élèves obligatoires ont lieu au cours de l'année académique. Ces récitals sont des opportunités pour les jeunes musiciens d'illustrer leurs talents et pour l'IHM d'évaluer leur progrès.

Les tarifs pour l'apprentissage des instruments de musique sont disponibles à l'administration du Collège.

Afin de faire des progrès convenables, il est recommandé à l'élève de posséder son propre instrument de musique. Si ceci n'est pas possible, le Collège possède quelques instruments disponibles pour la location. Les informations sur les termes et conditions de la location d'instruments peuvent être obtenus à l'Administration de l'institution.

6. Contacter l'IHM

Pour contacter l'Institut Haïtien de la Musique, appelez du lundi au vendredi (8h00 à 17h00) :

René Jean-Jumeau

au : 3461-5041

ou

Félix Saint-Jean

au : 3705-8081